



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 17 juin 2025

Procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Président : Monsieur Chris Chard

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2024
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Elections** : Président, Vice-Président/e/s, Scrutateurs et membres du bureau 2025/2026.
8. **Préavis municipal n° 4/2025** relatif aux **comptes 2024** de la commune de Bougy-Villars
9. **Rapport de Gestion 2024** de la commune de Bougy-Villars
10. Divers et propositions individuelles

1. **Appel**

23 membres sur 49 sont présents, 16 excusés, 9 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard**, déclare l'assemblée valablement constituée à 20h00 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025.

Résultat : 21 oui, 0 non, 1 abstention.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 est approuvé.

3. **Assermentations / Démissions**

Assermentation/s : - Aucune

Démission : - Madame Madeleine Van Zyl

4. **Communications du Président**

Monsieur le Président informe que le Conseil général est constitué de **48 membres** dont **23 présents** ce soir. Merci d'encourager vos voisins à venir participer aux séances du Conseil général.

Pour rappel : l'adhésion est ouverte à tous les résidents de la commune ayant la nationalité suisse, et aux étrangers domiciliés depuis plus de 10 ans en Suisse.

Concernant les Bodz : la bonne nouvelle est que les billets Bodz' sont maintenant acceptés « au restaurant du Golf » ainsi qu'à « l'école du golf » du Signal de Bougy.

Pour information : la proposition de **Monsieur Richard Gerritsen** concernant le changement de validité des Bodz' est retardée. Monsieur Richard Gerritsen n'étant pas disponible ce soir, le bureau du conseil reviendra sur le sujet lors du prochain Conseil général.

En conclusion, Monsieur le Président donne la date de la prochaine séance du Conseil général prévue le :

Mardi 7 octobre 2025 à 20h00

5. **Communications de la Municipalité**

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic**.

Pas de communication.

6. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE »,« SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours ». Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Myriam Gaillard Houriet, déléguée municipale**, de la commission « ASSAGIE ». Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, « SIDEP/AIEE ».

La séance du SIDERE a lieu la semaine prochaine.

Concernant l'AIEE, une séance a eu lieu le 14 mai dernier. Les comptes ont été acceptés. Les charges pour l'année 2024 sont de CHF 732'368.- (moins que budgété). Un solde en faveur des communes d'un montant de CHF 67'318.-. La commune de Bougy-Villars reçoit, en retour, un remboursement de CHF 12'236.-.

Pour rappel, il y a de cela environ 3 à 4 ans, le sujet des statuts de l'AIEE avait été traité et voté par les 3 communes qui ont adopté les nouveaux statuts. Malheureusement, le canton a refusé deux points.

Le préfet de la commune de Nyon n'étant pas d'accord, a demandé que les statuts soient traités et révisés jusqu'à la fin de la législature, soit juin 2026.

Les deux points concernent la clef de répartition qui doit être modifiée, ainsi que le mode de financement de l'AIEE. Des discussions à ce sujet sont en cours.

Madame Liang, municipale, prend la parole et explique qu'une discussion pour une simplification de la clef de répartition est en cours. Un point sur le sujet a eu lieu ce matin entre les communes. Le canton estime que cette clef de répartition est beaucoup trop complexe et aimerait que ce soit mieux expliqué dans les statuts.

Différentes variantes sont actuellement en préparation pour simplifier cette clef de répartition en rapport à la consommation de l'eau, et non plus au principe pollueur payeur.

Une légère augmentation du coût de l'épuration est à prévoir pour Bougy-Villars. La contribution aux coûts de l'AIEE passerait d'environ 18% à 19%.

Cette augmentation vient principalement du fait que la commune de Bougy-Villars consomme plus d'eau.

Dans tous les cas, aucune décision ne sera prise avant la présentation d'un nouveau préavis qui sera présenté lors d'un prochain conseil pour traiter et voter ce sujet.

Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission « SIDERE ».

Pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS ».

Lors de l'assemblée générale de ce printemps, les comptes ont été acceptés avec un excédent de recette du budget de CHF 0.50 ct par habitant que le SDIS a gardé pour effectuer un fonds de réserve et permettre ainsi l'achat d'un nouveau véhicule courant l'année 2026.

Pas d'autre commentaire.

7. **Elections : Président, Vice-Président/e/s, Scrutateurs et membres du bureau 2025/2026.**

Elections : Président et Vice-Président/e/s

Monsieur Jean-Paul Morandi, Vice-Président, prend la parole et informe que **Monsieur Chris Chard** se représente au poste de **Président** pour son prochain mandat 2025/2026. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter.

Pas d'autre proposition.

Monsieur Chris Chard est élu à l'unanimité *Président du Conseil général* de Bougy-Villars par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président prend la parole et remercie l'assemblée. Il demande à **Monsieur Jean-Paul Morandi** s'il souhaite se représenter au sein du bureau du Conseil général pour un nouveau mandat 2025-2026 en tant que Vice-Président ?

Réponse : Monsieur Jean-Paul Morandi confirme le renouvellement de son mandat. en tant que Vice-Président du Conseil général.

Monsieur Jean-Paul Morandi est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président informe que, suite à la réunion du bureau le 18 mai dernier, il a demandé à **Madame Margaux Morandi-Dehais**, absente ce soir, si elle souhaitait se représenter au sein du bureau du Conseil général pour un nouveau mandat 2025-2026 en tant que Vice-Présidente ?

Madame Margaux Morandi-Dehais a répondu qu'à la suite d'un changement familial, elle souhaite continuer sa participation au sein du bureau en tant que membre « scrutatrice suppléante » et démissionne en tant que Vice-Présidente suppléante.

Monsieur le Président a pris note de sa demande et remercie Madame Margaux Morandi-Dehais pour sa précieuse collaboration en tant que Vice-Présidente et demande à l'assemblée d'accepter sa demande pour continuer au sein du bureau du Conseil général en tant que « scrutatrice suppléante ».

Madame Margaux Morandi-Dehais est élue « scrutatrice suppléante » du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Elections : Membres du bureau 2025/2026.

Monsieur le Président informe que le bureau du conseil a reçu par écrit la démission de Monsieur Guillaume Favre, scrutateur du bureau, qui prend effet ce soir, et le remercie chaleureusement pour sa précieuse collaboration au sein du bureau du Conseil général et lui souhaite une bonne suite pour sa vie professionnelle et familiale.

Monsieur le Président informe qu'à la suite de la réunion du bureau le dimanche 18 mai dernier, **Madame Katrin Siebenbuerger Hacki, Monsieur Knott William et Monsieur Peterer Julien** reconduisent leur mandat en tant que scrutateur/trice/s au sein du bureau du Conseil général pour l'année 2025 / 2026 et les remercie pour leur engagement.

Ils sont élu/e/s en tant que scrutateur/trice/s du bureau du Conseil général *par de chaleureux applaudissements*.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si toutefois quelqu'un souhaite se présenter en tant que « membre scrutateur/trice/s » au sein du bureau du Conseil général.

Pas d'autre proposition.

Monsieur le Président donne quelques informations sur le cahier des charges en tant que scrutateur/trice/s au sein du bureau du CG.

4 séances du Conseil général par année

4 dimanches de votations/élections « cantonales et fédérales »

Séances du bureau (selon dates et préavis proposés).

Monsieur le Président rappelle la composition des membres du bureau du Conseil général :

Président : M. Chris Chard

Vice-Président : M. Jean-Paul Morandi

Secrétaire : Mme Liliane Meylan

Scrutateur/trice/s : Madame Katrin Sieberburger Hacki

Monsieur Peterer Julien

Monsieur Knott William

Madame Margaux Morandi-Dehais

Monsieur le Président remercie tous les membres du bureau pour leur travail et leur précieuse collaboration.

8. Préavis municipal n° 4/2024 Relatif aux comptes 2024 de la commune de Bougy-Villars

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid**, municipal, qui présente **Monsieur Dylan Amorim**, représentant de la fiduciaire Heller et qui gère la comptabilité avec **Monsieur Francesco Montoro**, boursier de la commune.

Il s'agit de la dernière présentation annuelle des comptes selon le modèle comptable MCH1 puisque la commune tient sa comptabilité selon MCH2 dès le 1er janvier 2025.

L'exercice 2024 présente un **excédent de revenus** de **CHF 915'741.-** qui se détaille comme suit :

<u>Compte de fonctionnement (en CHF)</u>	<u>Comptes 2024</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>	<u>Ecart cptes / Budget</u>
<u>Revenus</u>	<u>7 269 814</u>	<u>5 720 250</u>	<u>6 699 335</u>	<u>27.0%</u>
<u>Charges</u>	<u>6 354 073</u>	<u>5 650 659</u>	<u>5 974 257</u>	<u>12.4%</u>
<u>Excédent de revenus</u>	<u>915 741</u>	<u>69 591</u>	<u>725 078</u>	

La hausse significative des revenus de CHF 1'549'564.- par rapport au budget provient essentiellement de la progression des recettes d'impôts de CHF 1'399'586.- à CHF 5'668'486.-. Ceci grâce en particulier, à l'impôt sur successions et donations de CHF 991'276.-, alors que nous avions mis au budget un montant de CHF 40'000.- et qu'en 2023 cet impôt se situait à CHF 18'261.-.

Du côté **des charges**, nous observons une augmentation de CHF 703'414.- par rapport au budget 2024. L'intégralité de la hausse est à mettre sur le compte de la **péréquation** qui s'élève de manière consolidée à CHF 3'833'823.-, alors que celle-ci était budgétisée à CHF 3'117'000.-, soit un montant supérieur de CHF 716'823.- en lien direct à la hausse des recettes fiscales observée.

La marge brute d'autofinancement, qui est la mesure clé du résultat communal, passe de CHF 728'564.- en 2023 à **CHF 887'629.- en 2024** (voir détail en annexe 3). Il s'agit d'un résultat très positif qui permet à la commune de maintenir son excellente situation financière et de mener à bien les différents projets d'amélioration de son infrastructure (voir tableau des investissements en annexe 7).

Olivier Dumuid détaille les "petites inexactitudes" de libellés qui sont relevées dans le rapport de la CoGesFin.

Parmi les principales opérations financières de la commune, en 2024 il y a eu l'augmentation de sa participation au capital de CAD Bougy-Villars SA par un rapport complémentaire de CHF 190'000.- et le prêt à la même entité de CHF 1'750'000.- a été fait en 4 tranches successives lors du second semestre.

En synthèse, pour 2024 l'impôt ordinaire représente 80% des recettes fiscales totales et les impôts conjoncturels de 20% (12.5% en 2023).

Conclusion Préavis Municipal 4/2025 – Comptes 2024

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2024 lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 915'741.54

De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 12'067'304.34

De donner les décharges d'usage à la Municipalité.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Eric Le Royer**, membre de la CoGesFin, présente le rapport de ladite commission qui, en accord avec Monsieur le Président, a été établi sur le point 7 et 8 des points de l'ordre du jour.

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN) dans son ensemble a étudié le préavis N° 4/2025 relatif aux comptes communaux pour l'année 2024 et quatre de ses membres (Margaret Jacob, Richard Gerritsen, Lancelot Frick et Eric Le Royer) ont rencontré le jeudi 15 mai 2025 M. Olivier Dumuid, municipal des finances et M. Claude-Olivier Rosset, syndic, ainsi que le boursier, M. Dylan Amorim de la fiduciaire Heller. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les réponses fournies lors de la séance ainsi que la mise à disposition de tous les documents pour mieux éclairer certains points et questions. Les explications détaillées qui ont été apportées ont répondu aux attentes de la commission.

Nous remarquons une nette augmentation des revenus de l'ordre de 27% de plus que le budget provenant principalement des recettes d'impôts sur succession et donations alors que les charges ont augmenté avec une croissance non négligeable de 12% par rapport au budget permettant, au final, de dégager un bénéfice de CHF 915'741.-.

Les comptes soumis témoignent d'une situation globalement saine et solide des comptes communaux avec une croissance de 22% de la marge brute d'autofinancement par rapport à 2023 pour atteindre CHF 887'629.-. En 2024 la marge brute d'autofinancement est de CHF 887'629.-. Par contre depuis 5 ans, la marge brute d'autofinancement semble comporter des inexactitudes. Nous avons déjà rapporté ce souci dans des rapports précédents, ce qui montre un sérieux problème de contrôle à corriger dans le futur.

La gestion des dépenses et les charges de péréquation sont en ligne avec le budget. L'étude minutieuse des comptes de charges et de dépenses sur la base des comptes soumis nous apparaît cohérente et en bon ordre.

En deuxième point : la lecture du « rapport de gestion » nous a amenés à poser M. Dumuid quelques questions, il nous a répondu dans l'ensemble avec précision à notre satisfaction. Toutefois, nous souhaitons apporter les commentaires suivants sur deux points abordés et attirer l'attention du Conseil.

Tout d'abord, nous avons remarqué que notre commune s'est associée à Crans pour s'opposer à la péréquation financière concernant la facture sociale cantonale. Cette initiative conduite par 35 communes vaudoises cherchait à contester les décomptes péréquatifs, les estimant trop élevés et insupportables au regard des finances de ces communes sur la base des comptes des trois dernières années. Les démarches entraînent des frais légaux qui ont ainsi été mutualisés. A ce jour, tant le canton que le Tribunal fédéral ne sont pas entrés en matière sur les revendications, mais l'action aurait contribué à la conclusion de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025), qui reconnaît les conséquences négatives de l'ancien système. La question reste ouverte sur la poursuite de cette initiative. La commission estime que l'initiative est louable, mais nous pensons qu'une action commune des deux associations UCV et ADCV aurait plus de poids dans une telle démarche.

Par ailleurs, il est noté que la régie Domicim a été remplacée en juillet 2024 par la régie Naef pour s'occuper des bâtiments communaux. Nous avons demandé si les comptes avec Domicim étaient définitivement bouclés. La résiliation s'est bien faite le 30 juin 2024. Il reste en suspens avec Domicim l'envoi aux locataires des décomptes de charges pour l'exercice 1^{er} juillet 2023 – 30 juin 2024. Nous notons que le suivi et les relances sont en cours.

Autrement, le rapport ne suscite pas de commentaires additionnels de notre part.

La Commission constate et affirme que d'une manière générale les affaires communales sont bien gérées.

En conséquence, la COGEFIN propose au Conseil général d'accepter le préavis 04/2025 à savoir :

- D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2024, lesquels présentent un excédent de revenu de GHF 915'741.54
- De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 12'067'304.34
- De donner les décharges d'usage à la Municipalité

Nous proposons également d'accepter le rapport de gestion 2024.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Claude-Olivier Rosset remercie la CoGesFin pour le rapport et souhaite apporter quelques compléments/rectifications et corriger certaines inexactitudes qui ont été rapportées. Se référant au plus gros alinéa de ce rapport concernant la péréquation et le recours.

Comme présenté par Monsieur Olivier Dumuid, la péréquation représente les montants qui doivent être payés au canton. La question s'est posée de les contester !

Comme mentionné dans le rapport de la CoGesFin, 35 communes se sont réunies pour les contester. Selon la CoGesFin, il semble qu'il aurait mieux valu agir via l'UCV – Union des Communes Vaudoise et l'AdCV – Association des Communes Vaudoises pour obtenir plus de poids au sein de cette démarche.

Malheureusement il n'y a pas en droit suisse d'action collective. Ni l'UCV, ni l'AdCV n'ont donc qualités pour agir dans ce sens, et représenter les communes.

Un certain nombre de communes de l'AdCV qui regroupe principalement des communes des districts de Morges et de Nyon, se sont alliées pour faire recours. Il a été décidé que le recours serait exercé par la seule commune de Jouxens, afin que les frais d'avocats et de procédures soient répartis entre toutes les communes.

L'AdCV et l'UCV peuvent quant à elles agir sur le plan législatif. Raison pour laquelle ces deux assemblées de communes ont largement travaillé avec le canton pour aboutir à la nouvelle péréquation dont vous a parlé M. Olivier Dumuid, qui est légèrement plus favorable que l'ancienne.

Le résultat de ces procédures est que le Tribunal fédéral a rejeté la demande dans une conclusion qui ne convient à personne. Il a considéré que le fait pour une commune de payer 82% de ses recettes à titre de péréquation n'était pas excessif !

Cet avis n'ayant pas été partagé par les communes, la question s'est ensuite posée de savoir si les communes allaient accepter ce jugement. Après analyse, il a été constaté que ce jugement est plus politique que juridique, tout en sachant que si le tribunal avait donné raison aux communes, le montant final aurait coûté plusieurs milliards au canton.

Les communes concernées ont le sentiment que les juges ont tenu un raisonnement juridique qui permettait de rejeter la demande pour ainsi éviter de plonger le canton dans un certain nombre de problèmes. Au vu de l'argumentation et des éléments qu'a retenus le tribunal, les communes sont en train d'examiner s'il faut recourir ou pas, tout en tenant compte des éléments financiers que cela représenterait. Un abandon de procédure semble être la seule solution envisagée.

Monsieur William Knott demande à Monsieur Claude-Olivier Rosset pourquoi ces précisions sur le recours et si cette décision du tribunal affecte nos comptes.

Monsieur Claude-Olivier Rosset dit avoir répondu à une remarque du rapport de gestion de la CoGesFin sur le recours collectifs et précise que la décision n'affecte pas les comptes de la commune puisque les montants de la péréquation sont déjà payés.

Pas d'autre commentaire.

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°04/2025 – à main levée.

Résultat : 22 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis municipal n° 4/2025 – relatif aux comptes 2024 de la commune de Bougy-Villars est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 4/2025 de la Municipalité du 30 avril 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2024 lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 915'741.54.

De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 12'067'304.34

De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Commission de gestion et au Boursier communal.

9. Préavis municipal - Rapport de Gestion 2024

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour le travail et son rapport très complet. Il donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**. Avant de présenter le préavis, il présente des excuses au nom de la municipalité qui a rencontré un problème informatique et qui n'a pas pu mettre sur le site de la commune dans le temps requis, le rapport de Gestion 2024. Il demande de suspendre la séance afin de permettre aux conseillers de prendre connaissance du dit rapport qui a été imprimé et distribué en début de séance.

Monsieur le Président suspend la séance « 5 minutes » pour prendre connaissance du rapport de Gestion 2024.

Monsieur Claude Olivier Rosset, Syndic, présente brièvement le préavis et conclut en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, après avoir pris connaissance de ce rapport ainsi que de celui de la Commission de gestion, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- *Vu les comptes et le rapport sur la gestion présentés par la Municipalité,*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,*

Décide

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Eric Le Royer** informe que les commentaires ont été abordés dans le rapport des comptes 2024. Pas d'autre commentaire.

La commission de Gestion et des Finances (CoGesFin) a été chargée d'étudier le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion communale pour l'année 2024.

Le rapport de gestion est compréhensif et détaillé. La CoGesFin remercie la municipalité pour la qualité de ce document.

En conclusion, la CoGesFin, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Vu le rapport sur la gestion de l'exercice 2024,
Entendu le rapport de la commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024

Monsieur le Président remercie les membres de la CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Madame Sabrina Scardua Bukara pose une question par rapport à la collecte des déchets et des sacs blancs. Elle demande pourquoi il est mentionné une augmentation de 8kg par habitant sur le tri des déchets. Comment expliquer cela au vu des encouragements du tri des déchets et de toutes les recommandations qui ont été faites à ce jour pour mieux optimiser nos déchets.

Madame Myriam Gaillard Houriet répond que les habitants de la commune de Bougy-Villars sont de « mauvais élèves » puisque le tonnage des déchets a augmenté, peut-être par un tri des déchets insuffisant.

Pas d'autre commentaire.

Monsieur le Président demande la votation du préavis - Rapport de Gestion 2024 à main levée.

Résultat : 21 oui, 0 non, 1 abstention.

Le Préavis - Rapport de Gestion est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis - Rapport de Gestion de la Municipalité de sa séance du 30 avril 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024.

10. Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président ouvre le point 10 – Divers et propositions individuelles.

Monsieur Lancelot Frick prend la parole et demande à la municipalité la possibilité de prendre connaissance du plan de l'abri bus qui va s'installer à la Grand-Rue.

Monsieur Claude-Olivier Rosset ne souhaite pas revenir sur le débat et répond que le plan de mise à l'enquête a été accepté et validé par le canton. Il peut être consulté à la municipalité.

Monsieur Lancelot Frick demande pourquoi les poubelles/moloks sont actuellement disposées sous ses fenêtres. Une discussion en janvier 2021 avec Madame Mary-Claude Liang avait abouti afin que les poubelles/moloks ne soient pas entreposées sous ses fenêtres. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Qu'en est-il ?

Madame Mary-Claude Liang répond que cette situation est provisoire.

Madame Sabrina Scardua Bukara informe que Bougy-Bouge recherche de nouveaux membres pour compléter cette sympathique association. En effet, à la suite de départs de membres, l'association cherche à compléter son groupe de travail et souhaite la bienvenu/e aux personnes souhaitant venir s'investir auprès de l'association Bougy-Bouge.

Pas d'autres propositions.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation, la municipalité et la CoGesFin pour le travail effectué et lève la séance du Conseil général de Bougy-Villars à 21h23.